

Mardi 4 octobre 2022

Signature du Contrat Local de Santé de la Ville de Rouen avec l'Agence Régionale de Santé et la CPAM de Seine-Maritime

Mardi 4 octobre

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif, sur une durée de 3 ans, l'articulation, la coordination et la mise en cohérence des politiques de santé et des dynamiques locales sur les questions de santé tout en tenant compte des besoins et des leviers existants au sein d'un territoire. Il vise à mettre en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale. Le premier CLS a été signé en 2014 entre l'ARS et la Ville de Rouen ; la CPAM de Seine-Maritime a souhaité s'engager dans le travail sur le CLS de 2^{ème} édition (d'octobre 2022 à septembre 2025). Une délibération a été votée sur le sujet lors du Conseil Municipal du 26 septembre dernier.



Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Caroline DUTARTE, Première Adjointe au Maire en charge des Solidarités et Sophie CARPENTIER, Conseillère Municipale déléguée à la Santé: « Après deux ans de pandémie et la catastrophe de Lubrizol, la santé et le droit à la santé sont plus que jamais un enjeu fondamental. La signature de ce contrat local de santé témoigne de notre volonté d'agir en faveur de la prévention, de la santé environnementale et de l'accès aux soins de

toutes et tous. Nous affirmons avec cette signature notre souhait de collaborer avec tous les acteurs du territoire. Même si la politique en matière de santé relève d'abord de l'Etat, même si la mairie a des moyens limités en la matière, nous sommes déterminés à agir. ».

Pour Thomas DEROCHE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé : « Le Contrat local de santé (CLS) de Rouen est le fruit d'un travail partenarial mené par la ville de Rouen, l'ARS et la CPAM, avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Issu de cette mobilisation collective, ce CLS permettra de décliner la stratégie de santé en matière de prévention et d'accès aux soins, en l'adaptant au plus près des populations et de leurs besoins, dans une logique de renforcement des actions et des moyens engagés à la hauteur des enjeux du territoire. Ainsi, de nouvelles actions sont prévues pour développer ensemble l'attractivité du territoire et favoriser l'installation de professionnels de santé, notamment par le déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). L'action collective sur les déterminants de santé propres à la population de ce territoire a également vocation à se renforcer dans ce cadre, car elle est essentielle à une amélioration durable de la santé. »

Pour Serge BOYER, Directeur général des CPAM de la Seine-Maritime : « La signature le 4 octobre du contrat local de santé de la ville de Rouen est marquée par la symbolique de la date de création de la Sécurité Sociale le 4 octobre 1945. Cette date symbolique renvoie aux missions de l'Assurance Maladie de protéger tout un chacun contre les risques liés à la maladie et pour le progrès de la santé de nos concitoyens. Ce contrat local de santé concrétise un travail partagé entre tous les acteurs et la volonté que la fin de la crise sanitaire soit mis à profit pour structurer une réflexion collective en vue de réduire les inégalités sociales en santé, d'améliorer l'accès aux soins de la population et fait de la santé mentale et de la santé environnementale des enjeux prioritaires. Les enjeux et les ambitions sont clairement posés. Maintenant s'ouvre le temps de sa concrétisation et de sa mise en œuvre opérationnelle. C'est à cette tâche que nous attelons maintenant. »

Le CLS est un instrument de contractualisation dont l'objectif principal est la réponse aux enjeux de santé sur le territoire.

L'ambition est d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire de proximité et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun dans son territoire de vie.

Les signataires s'engagent ainsi à mobiliser les moyens de leurs institutions respectives permettant la mise en œuvre des orientations et actions opérationnelles du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétence respectifs.

Cette démarche se fera dans le respect des objectifs poursuivis par le Projet régional de santé de Normandie 2018-2023, en cohérence avec les différents dispositifs portés par les collectivités locales partenaires et l'Etat, qui partagent des objectifs communs aux Contrats Locaux de Santé, au regard notamment de l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales et de santé, autour de 4 orientations stratégiques :

- **Promotion de santé et lutte contre les causes de mortalité évitables**
- **Accès aux soins de 1^{er} et de 2^{ème} recours ;**
- **Santé mentale ;**
- **Santé environnementale.**

Ce travail de co-construction a permis de mettre en exergue 13 fiches-projets qui composent le plan d'actions du précédent CLS comme faire venir les soins au plus près des habitant.e.s les plus fragiles, faciliter l'installation des professionnel.le.s de santé sur le territoire, développer, accompagner l'activité physique et/ou sportive, adaptée aux différentes populations d'âge et lutter contre la sédentarité..



Sera joint à ce communiqué, le Contrat Local de Santé de Rouen, 2^{ème} génération.

Contacts presse :

Ville de Rouen : Vanessa DAVID (presse@rouen.fr – 02 35 08 86 53 / 07 62 69 76 40)

Agence Régionale de Santé Normandie : Yohan LETERTRE, Attaché de presse
(yohan.letertre@ars.sante.fr – 06 98 35 20 15)

CPAM de Seine-Maritime : Nathalie BALLANDONNE, Chargée de Communication
(nathalie.ballandonne@assurance-maladie.fr- 02 35 03 63 33 / 07 64 87 41 32)



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53